Image not found or type unknown

Régularisation charges locatives

Par **wp**, le **05/12/2022** à **15:31**

Bonjour,

Je suis locataire depuis avril 2018. Un sinistre inondation est intervenu en 2015, donc avant mon occupation .

Mon bailleur me réclame sa quotte part du solde de ce sinistre tel qu'il apparait sur le compte assurance du syndic, alors qu'il n'apparait pas dans les charges dites locatives.

Suis-je redevable de cette somme?

Merci pour votre réponse

Walter

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés